

M. Harkness: Je ne sais trop si on a déjà soulevé la question que j'ai l'intention de poser. Je regrette de ne pas avoir été ici aujourd'hui, mais comme je suis allé visiter l'établissement de Chalk-River, je n'ai pu assister à la séance cet après-midi. Cependant, je profite de l'étude de ce crédit pour soulever ce point. Je constate que dans les détails, page 100, il y a un poste relatif à l'impression des rapports et autres publications du ministère. Si je me reporte au tableau des articles courants de dépenses et des catégories spéciales, qu'on nous a fourni avec le budget des dépenses, je constate que les dépenses du ministère de l'Agriculture, sous cette rubrique, s'établissent à \$485,175 cette année, soit le montant de beaucoup le plus élevé, à l'exception de celui qui a trait au ministère de la Défense nationale.

Je sais que le ministère de l'Agriculture publie un grand nombre de brochures et que la majorité de celles qui me sont tombées entre les mains sont des publications utiles. J'aimerais, cependant, que le ministre dise au comité ce que le poste de \$485,175 comprend et, sans entrer dans trop de détails, quelles sont les publications visées outre, bien entendu, le rapport général du ministère de l'Agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne sais pas si j'ai bien compris. Sauf erreur, le représentant de Calgary-Est a parlé de l'impression de rapports et d'autres publications du ministère, page 100. Le montant est de \$21,550. Pourquoi a-t-il parlé de \$485,000? Je n'ai pas saisi le rapport.

M. Harkness: Cette même rubrique, impression de rapports et d'autres publications du ministère, se présente sous un très grand nombre d'autres crédits du ministère de l'Agriculture. Le total indiqué dans le sommaire que j'ai mentionné est de \$485,175.

Le très hon. M. Gardiner: Bien entendu, il y a d'autres rubriques semblables à celle-ci; elles ont été inscrites dans tous les crédits que nous avons adoptés. J'imagine que le total représente à peu près le montant dont on a fait mention. Je n'ai aucune raison de dire que ce chiffre n'est pas exact. Le montant est considérable; c'est bien naturel, comme le député l'a déjà dit, au ministère de l'Agriculture. Nous avons de 700,000 à 800,000 cultivateurs au Canada. Il nous incombe de communiquer les connaissances que nous obtenons par l'intermédiaire de nos fermes expé-

[Le très hon. M. Gardiner.]

riméntales et autrement, connaissances qui seront utiles à tous les cultivateurs intéressés. La note de nos impressions est donc beaucoup plus élevée que celle de la plupart des autres ministères. Le député a dit que ces frais sont plus élevés que ceux de tout autre ministère, sauf celui de la Défense nationale. C'est probablement exact, et ce, pour d'excellentes raisons. Nos publications sont distribuées aux cultivateurs d'un bout à l'autre de notre vaste pays. Nos cultivateurs s'intéressent vivement à tout ce qui se passe dans nos fermes expérimentales et ailleurs. C'est pourquoi le nombre de nos publications, nécessairement à fort tirage, est considérable.

M. Harkness: Si ce renseignement a déjà été consigné au hansard, je ne voudrais pas qu'il y soit consigné de nouveau, mais, dans le cas contraire, le ministre voudrait-il donner la ventilation du montant de \$485,175, pour qu'elle puisse être publiée en appendice au hansard?

M. le président: Le crédit est-il adopté?

M. Harkness: Non.

Le très hon. M. Gardiner: Si je m'engage à consigner cette ventilation au hansard, sinon aujourd'hui du moins lundi, pouvons-nous adopter le crédit?

M. Harkness: A mon avis, nous ne devrions pas l'adopter. J'aurai des questions à poser après que les renseignements auront été consignés au hansard.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Monsieur l'Orateur, lundi, nous passerons à l'étude des bills n^{os} 294, 295 et 296 fondés sur les résolutions budgétaires: la loi sur la taxe d'accise, le tarif des douanes et la loi de l'impôt sur le revenu.

M. Green: Dans cet ordre?

L'hon. M. Fournier: Je laisse au ministre des Finances le soin de décider de l'ordre à suivre. Nous continuerons ensuite l'étude du bill n^o 322, loi concernant la poste au Canada. Si nous sommes assez heureux pour terminer l'examen de cette mesure, nous passerons au projet de résolution inscrit au nom du ministre des Affaires des anciens combattants et sur lequel sera fondé un bill à soumettre au comité. Si nous en terminons l'examen, nous étudierons les bills n^{os} 355 et 344.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)